

BUDGET RAPPORT FINANCIER 2023

Le rapport financier se fonde sur les données du compte administratif 2023 (bilan des comptes), qui retrace les opérations effectuées en dépenses et recettes dans l'année, pour le budget principal de la ville, le budget annexe de l'espace culturel "Le Champilambart", le budget annexe de la ZAC St Christophe/La Prestière et le budget du CCAS.

DES CHIFFRES À RETENIR



28 216 €

REVENU FISCAL
MOYEN PAR FOYER

Moyenne départementale
pour les communes de 5 000
à 10 000 hab : **30 528 €**



291 €

DETTE DE LA
COMMUNE PAR
HABITANT

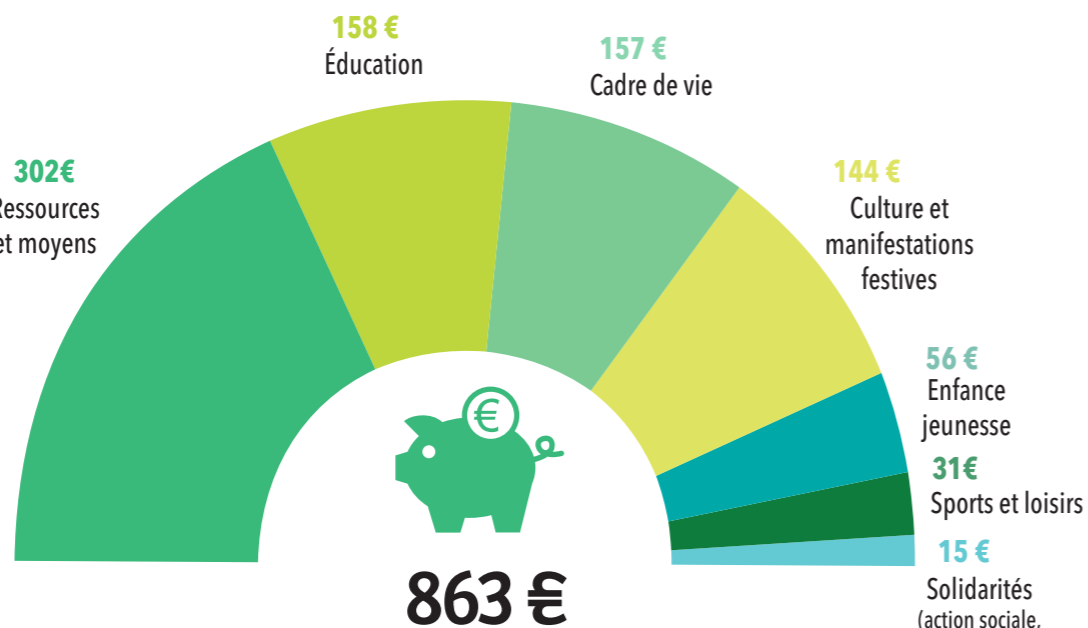
Moyenne départementale
pour les communes de 5 000
à 10 000 hab. : **630 €**



405 €

CHARGES
DE PERSONNEL
PAR HABITANT

Moyenne départementale
pour les communes de 5 000
à 10 000 hab : **504 €**



DÉPENSE DE FONCTIONNEMENT PAR HABITANT
(budget principal, budget annexe Espace Culturel, budget CCAS).

RATIOS DE STRUCTURE (calculés uniquement sur le budget principal)

Les ratios de structure ci-dessous présentés servent à positionner la commune par rapport aux communes de sa strate. Ces ratios comparent les communes entre elles sans tenir compte de leur niveau d'intégration intercommunale, ni de leur façon d'exercer le service public (soit directement soit par le biais d'une délégation de service public). *Source : Ratios de niveaux 2022 - Direction Générale des Collectivités Locales*

Dépenses réelles de fonctionnement/population
800 € / habitant (moyenne de la strate 1 103 €/habitant)

Produits des impositions/population
468 € /habitant (moyenne de la strate 528 €/habitant)

Recettes réelles de fonctionnement/population
Ce ratio sert à exprimer les capacités financières propres de la commune.
1 057 € /habitant (moyenne de la strate 1 246 €/habitant)

Dépenses d'équipement brut/population
Ce ratio donne une idée de l'effort d'investissement en faveur des équipements communaux, hors budget de l'Espace culturel « Le Champilambart ».
262 € /habitant (moyenne de la strate 353 €/habitant)

Encours de la dette/population
Ce ratio indique le degré d'endettement de la commune.
291 € /habitant (moyenne de la strate 780 €/habitant)

Dotation globale de fonctionnement/population
Ce ratio indique le niveau de concours de l'état pour abonder les ressources communales.
139 € /habitant (moyenne de la strate 154 €/habitant)

1- RÉSULTATS COMPTABLES DE L'EXERCICE AU 31 DÉCEMBRE 2023

Budget principal Ville - Résultats 2023

Section	Dépenses	Recettes	Résultat
INVESTISSEMENT	3 897 683,31 €	3 604 865,25 €	- 292 818,06 €
FONCTIONNEMENT	8 414 145,59 €	10 367 780,76 €	1 953 635,17 €
TOTAL	12 311 828,90 €	13 972 646,01 €	1 660 817,11 €

COMMENTAIRE : 1 553 635,17 € de l'excédent global de fonctionnement sont affectés en investissement pour 2024.

Budget annexe Espace culturel - Résultats 2023

Section	Dépenses	Recettes	Résultat
INVESTISSEMENT	1 089 931,67 €	487 174,85 €	- 602 756,82 €
FONCTIONNEMENT	1 043 970,58 €	1 043 970,58 €	0,00 €
Dont subvention du budget principal Ville		509 786,22 €	
TOTAL	2 133 902,25 €	1 531 145,43 €	- 602 756,82 €

COMMENTAIRE : Le déficit global du budget (602 756,82 €) est reporté dans le budget 2024

Budget annexe ZAC St Christophe/La Prestière - Résultats 2023

Section	Dépenses	Recettes	Résultat
INVESTISSEMENT	1 502 523,80 €	1 582 575,00 €	80 051,20 €
FONCTIONNEMENT	1 522 673,32 €	1 522 673,32 €	0,00 €
Dont subvention du budget principal Ville		0,00 €	
TOTAL	3 025 197,12 €	3 105 248,32 €	80 051,20 €

COMMENTAIRE : Ce budget est un budget spécifique de lotissement, les résultats sont reportés sur l'année suivante jusqu'à la fin de l'opération.

Budget CCAS - Résultats 2023

Section	Dépenses	Recettes	Résultat
INVESTISSEMENT	1 558,20 €	9 602,88 €	+ 8 044,68 €
FONCTIONNEMENT	137 476,14 €	137 476,14 €	0,00 €
Dont subvention du budget principal Ville		129 992,84 €	
TOTAL	139 034,34 €	147 079,02 €	+ 8 044,68 €

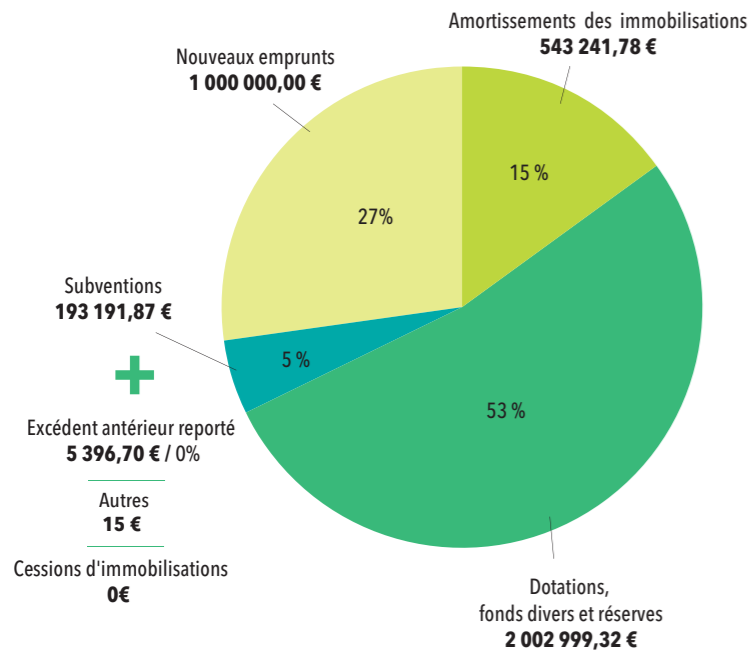
COMMENTAIRE : L'excédent global du budget (8 044,68 €) est reporté dans le budget 2024.

2- DÉTAIL DES COMPTES ADMINISTRATIFS

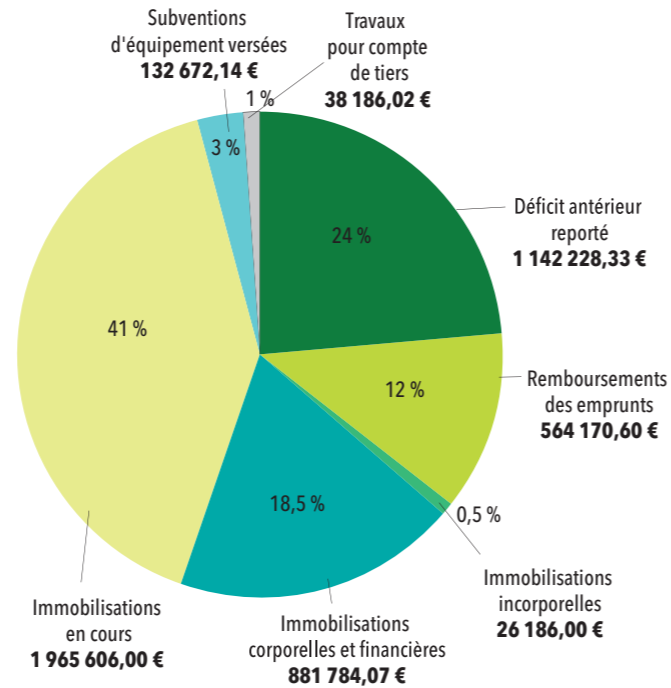
Cumul entre budget principal/budget espace culturel/budget CCAS, après retraitement des transferts entre budgets.

NB : Le budget de la ZAC St Christophe et La Prestière n'est pas comptabilisé ici car il correspond à un budget d'opération d'aménagement distinct.

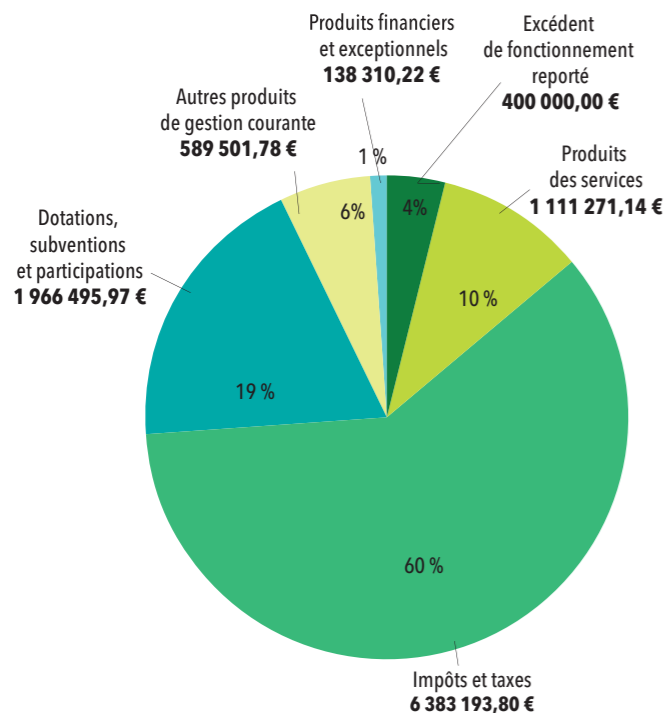
Recettes d'investissement : 3 744 844,67 €



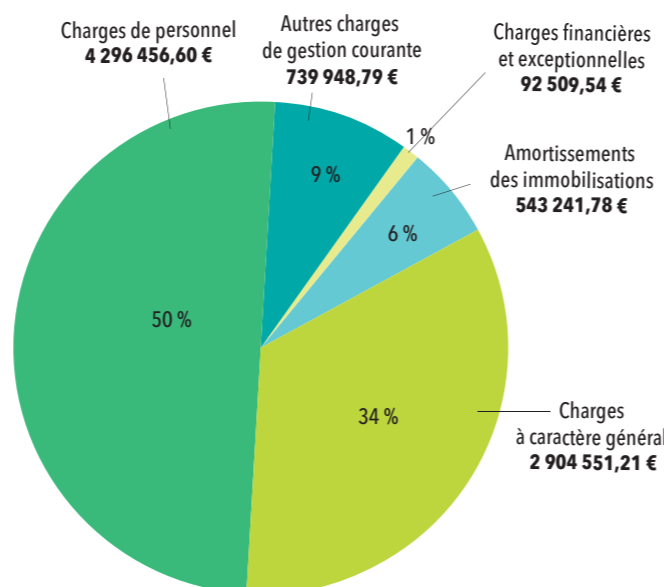
Dépenses d'investissement : 4 750 833,16 €



Recettes de fonctionnement : 10 588 772,91 €



Dépenses de fonctionnement : 8 576 707,92 €



3-FISCALITÉ 2023

Impôts locaux : qui paie quoi ?



TAXE SUR LE FONCIER BÂTI :
Elle est acquittée par les propriétaires d'immeubles quelle que soit leur utilisation à titre d'habitation ou professionnel (à cet usage, elle est également due par les entreprises).



TAXE SUR LE FONCIER NON BÂTI :
Elle est payée par les propriétaires de terrains non bâtis quelle que soit leur utilisation.



TAXE D'HABITATION :

Elle est due par l'occupant d'un immeuble affecté à l'habitation à titre de résidence secondaire. Son calcul se base sur la valeur cadastrale du logement et de ses dépendances en appliquant les taux votés par les collectivités locales. Depuis le 1^{er} janvier 2023, la taxe d'habitation sur les logements vacants est également appliquée sur le territoire de Vallet. Elle est due par les propriétaires ou usufruitiers d'un logement à usage d'habitation non meublé vacant depuis plus de 2 ans (au 1^{er} janvier de l'année d'imposition). La taxe est calculée d'après la valeur locative de l'habitation. La valeur locative cadastrale est revalorisée tous les ans en fonction de la variation de l'indice des prix à la consommation.

Taux des impositions en 2023

Taxes	Vallet	Vallet + CCSL	Moyennes 2022 (commune seule)	
			Départementale	Nationale
Taxe d'habitation	14,02 %	22,33 %	16,42 %	15,69 %
Taxe foncier bâti	33,22 %	33,82 %	35,59 %	39,45 %
Taxe foncier non bâti	46,27 %	50,23 %	52,66 %	52,41 %

**La réforme de la fiscalité locale ayant conduit à additionner l'ancien taux départemental de taxe foncière sur les propriétés bâties (15%) au taux communal (18,22%), le taux est désormais de 33,22% pour la ville de Vallet.

À noter dans ce tableau :

Les taux communaux des taxes d'habitation et foncières restent inférieurs aux moyennes départementales et nationales pour les communes de la même strate.

Produits des impositions en 2023

Taxes	Vallet	Vallet + CCSL	Moyennes 2022 (commune seule)	
			Départementale	Nationale
Taxe d'habitation	8 €	11 €	9 €	22 €
Taxe foncier bâti	428 €	435 €	361 €	509 €
Taxe foncier non bâti	32 €	34 €	18 €	10 €

À noter dans ce tableau : L'impôt par habitant sur Vallet pour la taxe foncière sur le bâti est inférieur à la moyenne nationale.

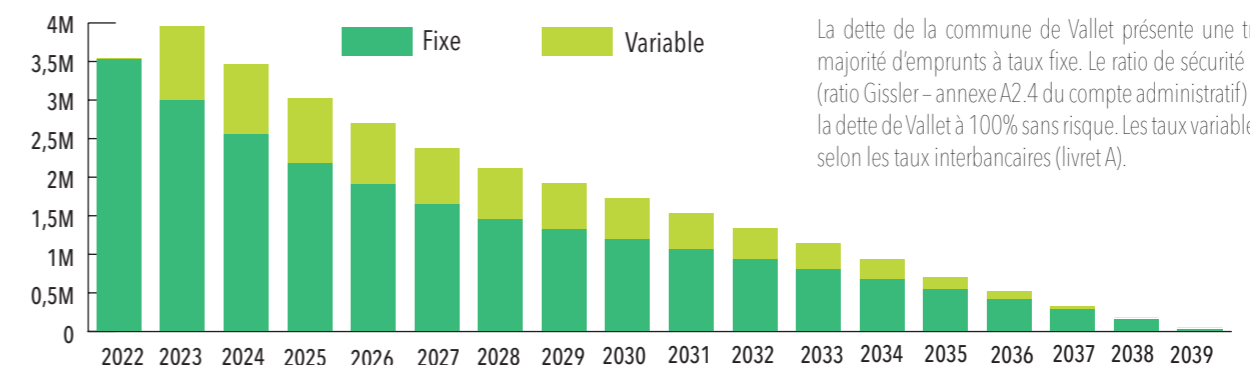
L'impôt par habitant pour la taxe foncière sur le non bâti est supérieur aux moyennes départementale et nationale et ce, en raison de la structure du territoire qui compte de nombreux terrains agricoles et viticoles.

4-ENDETTEMENT

Budget	Dettes en capital au 31/12/2022	Dettes en capital au 31/12/2023	Annuité payée au cours de l'exercice 2023	
			Capital	Intérêts
Ville	2 288 808,87 €	2 801 623,77 €	487 185,10 €	65 470,22 €
Espace culturel	1 246 666,51 €	1 169 999,83 €	76 666,68 €	12 410,93 €
TOTAL	3 535 475,38 €	3 971 623,60 €	563 851,78 €	77 881,15 €

À noter dans ce tableau : En 2023, la ville a mobilisé un emprunt d'1 M€ pour réaliser ses investissements. L'endettement est ainsi en hausse par rapport à 2022 (+436 148,22 €).

Projection de la dette (budget ville et espace culturel)



La dette de la commune de Vallet présente une très grande majorité d'emprunts à taux fixe. Le ratio de sécurité de la dette (ratio Gissler – annexe A2.4 du compte administratif) positionne la dette de Vallet à 100% sans risque. Les taux variables évoluent selon les taux interbancaires (livret A).